

reporting relationships, as shown on a House of Commons Organization Chart, dated October 1, 1980, is experimental at this stage. It may be formalized later by amendments to legislation and the Standing Orders as necessary but only if it proves to be operationally efficient and effective.

8. However, your Committee has the following concerns:

(a) the current division of functional responsibilities is a compromise to satisfy short-term needs rather than a solution for long-term organizational problems;

(b) the organizational structure as proposed by the Auditor General in his 1980 Report and subsequently modified and implemented by the Speaker may need to be further modified to consolidate administrative functions in order to avoid overlapping responsibilities and to strengthen the management and accountability processes; and

(c) the methods of appointing senior officers are inconsistent.

9. Your Committee does not intend to recommend any changes in the current organization of the House of Commons at this time. However, it will review the situation at the end of the current fiscal year to determine whether or not it is satisfied that progress has been made by the senior management in achieving its objectives under these new organizational arrangements and that there has been due regard for economy, efficiency and effectiveness.

Need for an Action Plan

10. Evidence before your Committee revealed that there is indeed a great need for improvement in administrative policy and procedures in the House of Commons. Your Committee noted that many of the administrative problems throughout the House of Commons fall in the area of personnel policy. It is clearly evident that policies relating to classification, staffing, and pay and benefits are not well defined. Procedures relating to manpower planning and staff grievances are deficient.

11. The Auditor General's action plan, adopted in April 1980, included the recommendation that the Speaker:

“Develop and implement the policies and procedures necessary to provide effective financial, personnel and operating practices in the House...Leadership in this task should be provided by the Administrator”.

Your Committee requests therefore that an action plan and time-table for the implementation of these policies and procedures be provided to it by the Speaker by August 31, 1981 so that progress can be monitored.

12. A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 20, 21, 22 and 35 of the First Session of the Thirty-second Parliament*) is tabled.

(*The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report are recorded as Appendix No. 89 to the Journals*).

hiérarchiques, indiqués dans le projet d'organigramme de la Chambre des communes daté du 1^{er} octobre 1980, a été adoptée à l'essai. Elle pourrait être entérinée ultérieurement, s'il y a lieu, par modification législative et du Règlement, mais seulement si elle s'avère efficace du point de vue opérationnel.

8. Cependant, votre Comité éprouve certaines craintes:

a) la répartition actuelle des responsabilités est une solution de compromis qui répond à des besoins à court terme mais qui ne résoud pas les problèmes organisationnels à long terme;

b) il sera peut-être nécessaire de modifier à nouveau la structure de l'organisation proposée par le Vérificateur général dans son rapport de 1980, puis modifiée et mise en application par l'Orateur, ceci afin de réorganiser les fonctions administratives, supprimant ainsi le recoupement des responsabilités, et d'améliorer les pratiques de gestion et d'imputabilité; et

c) les méthodes de nomination de ces fonctionnaires ne sont pas cohérentes.

9. Votre Comité n'entend recommander pour l'instant aucune modification à l'organisation actuelle de la Chambre des communes. Cependant, il examinera à nouveau la situation à la fin de l'année financière en cours pour voir si la direction s'est rapprochée de ses objectifs en application des nouvelles dispositions organisationnelles et si elle a tenu compte des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacé.

Opportunité d'un plan d'action

10. Les témoignages recueillis par votre Comité révèlent qu'il est effectivement impérieux d'améliorer les politiques et les procédés administratifs de la Chambre des communes. Votre Comité a remarqué que bon nombre des problèmes administratifs de la Chambre se rapportent à sa politique en matière de personnel. Il est clairement apparu que les pratiques relatives à la classification, à la dotation, à la paie et aux avantages sociaux n'étaient pas clairement définies. Les procédés en matière de planification de la main-d'oeuvre et de présentation des griefs du personnel laissent également à désirer.

11. Le plan d'action du Vérificateur général, adopté en avril 1980, recommandait à l'Orateur:

«Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des procédés qui permettront de doter la Chambre de pratiques efficaces aux chapitres des finances, du personnel et de l'exploitation...L'administrateur devrait assurer la direction de ces travaux».

Votre Comité demande donc qu'au 31 août 1981, l'Orateur lui ait présenté un plan d'action et un calendrier pour la mise en application de ces politiques et procédés, de manière à pouvoir suivre l'évolution des travaux.

12. Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 20, 21, 22 et 35 de la première session de la trente-deuxième législature*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 89 aux Journaux*).